

Angelo Garand : préjugé coupable de sa mort

Voilà un an, dix mois et sept jours que notre proche Angelo Garand, un Voyageur de 37 ans, a été tué de 5 balles dans le thorax par deux gendarmes de l'Antenne du GIGN de Tours, le jeudi 30 mars 2017, vers 13h, à Seur. Six mois plus tôt, détenu pour vol à Vivonne, il n'avait pas regagné sa cellule, restant auprès des siens après une journée de permission de sortie familiale. Il savait qu'il aurait un jour à en payer le prix, avec un allongement de sa peine, mais n'aurait jamais pensé qu'il lui en coûterait la vie. Le 30 mars 2017, Angelo venait de rejoindre la famille réunie autour d'une grillade chez ses parents, quand le commando de l'AGIGN a pris d'assaut la propriété, mettant les convives à terre et en joue dans les cris, agenouillant et menottant les hommes dans le dos, fouillant brutalement les lieux. Les militaires allaient repartir quand un léger bruit s'est fait entendre, attirant leur attention vers une petite remise où Angelo s'était par réflexe réfugié à leur arrivée. Alors tout s'est précipité. Au lieu de rester postés à l'extérieur, près de la seule issue possible, en demandant à leur « target » (cible) de se rendre, **cinq hommes ont couru dans la grange et immédiatement leurs tirs ont retenti, sans sommations. Puis, contrastant avec les hurlements de nos proches, un long silence a régné à l'intérieur du réduit.**

Une mise à mort sans fin

Le temps s'est figé dans la terreur indicible de ce moment. Le temps tourne en rond dans l'impossibilité de faire notre deuil face aux mensonges qui entourent la perte de notre cher Angelo. Le temps s'étire et se disloque douloureusement, tandis que nous exigeons Justice et Vérité, entre espoirs sans illusions, et déceptions qui font grandir la rage. Nous subissons le temps de la procédure dans laquelle nous sommes parties civiles, contestant formellement la thèse de la légitime défense en passe d'être érigée en vérité officielle. Nous faisons vivre les temps forts de notre mobilisation, avec les autres familles de victimes engagées dans la même lutte, frappées par la même calamité. **Après l'injustice d'une vie de discriminations, nous faisons face à celle, inconcevable, d'une violence d'État meurtrière, que l'institution judiciaire s'empresse le plus souvent d'absoudre.**

Six mois après la mise à mort, **fin septembre 2017**, la juge qui instruisait l'enquête, Mme Sylvie AVEZOU-FRANCH décidait la **mise en examen des deux tueurs présumés** pour « *violences volontaires avec armes ayant entraîné la mort sans intention de la donner* », contre l'avis du procureur de Blois qui les voulait sous statut de témoins assistés. En **octobre 2018**, après un peu plus d'un an d'attente en apnée, nous recevons d'une juge jusque-là inconnue, Mme Stéphanie DONJON, une décision cette fois fidèle aux réquisitions du Parquet. Selon cette **ordonnance de non-lieu**, « *il existe des charges suffisantes à l'encontre* » des deux militaires « *d'avoir commis les faits de violences volontaires ayant entraîné la mort, mais (...) en état de légitime défense* ». Autrement-dit, **les tueurs désormais avérés sont préjugés innocents de tout crime ; la victime est préjugée coupable de sa mise à mort ;** et n'y aurait pas lieu d'en juger véritablement, en audience publique, dans le cadre d'un vrai procès pénal.

Demain, nous connaissons le sort réservé par la Chambre de l'instruction d'Orléans à notre appel de cette décision inique, prolongeant judiciairement la négation de l'humanité et du droit à la vie d'Angelo. **Dans deux mois nous commémorerons le deuxième anniversaire de cette mise à mort sans fin.** Le traumatisme inguérissable est aussi le moteur inarrêtable de notre détermination à exiger Justice et Vérité pour Angelo, et tous nos morts pour rien. Toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ce combat seront les bienvenus **samedi 30 mars 2019 à Blois**, afin de rappeler pour Angelo deux ans après, et pour toutes les victimes, que *quand on marche pour un, on marche pour tous*. Auparavant nous rejoindrons pour les mêmes raisons la Marche des Solidarités, contre le racisme d'État et les violences policières, le samedi 16 mars à Paris.

Le passage du temps dont nous perdons la notion, nous le voyons prendre consistance en nos enfants qui grandissent. Pour eux la vie doit continuer. **Tant qu'il le faudra nous continuerons donc de lutter, judiciairement et politiquement, afin que nos vies se déploient en dignité dans un monde plus juste.**

Les non-dits du non-lieu

Notre appel du non-lieu a été examiné le jeudi 10 janvier par la Chambre de l'instruction de la Cour d'Appel d'Orléans, dans un entre-soi judiciaire dont nous étions exclus. Le déroulement de l'audience laisse **peu d'espoir quant à la décision qui sera rendue ce jeudi 7 février.** L'attente a été longue dans les couloirs du tribunal, pendant que nos avocats plaidaient en notre nom, afin que la justice daigne ouvrir l'indispensable procès concernant la mise à mort d'Angelo. C'est la condition pour que nous les plaignant·es ayons enfin le droit de parler en personnes, face à la partie adverse, dans l'enceinte d'un tribunal. Nos proches qui ont vécu le cauchemar d'être présents au moment des faits, doivent pouvoir en témoigner. Les tueurs d'Angelo, leurs collègues, leurs hiérarchies, doivent être confrontés aux incohérences et aux invraisemblances entachant leurs déclarations, afin **que soient publiquement mises en lumière les zones d'ombre du dossier.**

Quelle nécessité, quelle proportionnalité y avait-il à envoyer, pour interpeller Angelo, un commando de l'AGIGN à l'assaut de notre réunion familiale, en présence d'un enfant de 3 ans, sinon en raison de notre étiquette de « membres de la communauté des gens du voyage » comme le disent et l'écrivent les autorités ?

Les militaires qui malgré leurs entraînements et leurs équipements de « *forces spéciales* » ont tiré dans les organes vitaux d'Angelo, **comment osent-ils invoquer la légitime défense en s'appuyant sur la présence d'un couteau ?** L'image du « *gitan* » faisant tournoyer sa lame face à des hommes sur-armés du GIGN, là encore, quel cliché ! La vérité est qu'ils auraient pu décimer chaque membre de la famille présent sur les lieux, et retrouver sur chaque corps le même petit couteau avec lequel nous les Voyageurs, comme beaucoup de gens de la campagne, nous vivons, bricolons, et mangeons quand c'est l'heure. Mais il y a plus encore.

Après qu'Angelo soit tombé en avant, mortellement touché au coeur, au poumon, au foie, au rein, l'un de ses bourreaux avoue l'avoir menotté. Puis il s'est ravisé, libérant le corps de cette entrave, pour le repositionner sur le dos. Que prouve dès lors la photographie montrant la dépouille et le fameux couteau placé dans le prolongement de son bras droit ? **Nous disons depuis le début que la scène a été modifiée, et le dossier en contient des indices que le non-lieu s'applique à purement et simplement ignorer.**

Le procès que nous appelons de nos vœux, nous en connaissons le prix, nous savons qu'il serait le dernier procès d'Angelo. Même si les tueurs finissent par être renvoyés devant une cour d'Assises, c'est encore et toujours le mort qui sera jugé, aussi impitoyablement qu'il a été tué, plutôt que ceux qui ont pris sa vie. Malgré cela, ce dernier procès d'Angelo nous le voulons, parce qu'au moins et enfin, nous pourrions y prendre notre part, rendre justice à notre proche en disant toute la vérité. C'est pourquoi nous lutterons judiciairement jusqu'à la dernière extrémité.

Notre combat, nos solidarités

Parce que le combat contre la violence d'État et son impunité judiciaire est aussi politique, avec des enjeux démocratiques concernant toute la société, nous poursuivrons sans relâche la mobilisation visible, afin d'informer et d'alerter la population, aux côtés des autres familles de victimes ; et en lien à tou-te-s celles et ceux qui luttent pour la justice sociale et l'égalité.

Tandis que le 1er décembre nous marchions ainsi avec le Collectif Rosa Parks, le mouvement des *Gilets Jaunes* était féroce-ment réprimé à travers le pays. Un samedi après l'autre, les forces du désordre ont continué à verser le sang et les larmes, prenant la vie de **Zineb** à Marseille, faisant des blessé-es par centaines, des mutilé-es par dizaines. Nous sommes solidaires de toutes les victimes de la terreur d'État.

Le cycle des mises à morts et de leurs commémorations ne s'arrêtant jamais, nous étions présent-es de toute notre affection auprès de la famille El Yamni le 5 janvier dernier à Paris, pour **Wissam** sept ans après son interpellation mortelle. Le 19 janvier nous avons rejoint à Béthune la première douloureuse Marche de la famille Lenfant pour **Henri**, un autre Voyageur tué par un membre d'une autre Antenne régionale du GIGN, celle de Reims. Faute de pouvoir faire le déplacement, nos pensées accompagneront la famille Camara, pour **Gaye** un an après, ce 9 février à Champs-sur-Marne. Puis **après la Marche des Solidarités contre le racisme d'État et les violences policières le 16 mars à Paris,** nous vous donnons rendez-vous **le 30 mars à Blois** pour commémorer Angelo deux ans après, et nous renforcer solidairement, dignement et tendrement dans nos luttes communes si dures.

Depuis le premier cri de vie, nous sommes impuissants face à la mort, ne laissons pas s'installer l'impuissance face à l'injustice.

*La famille Garand et ses soutiens,
Le 6 février 2019*

Justice pour Angelo, Soutien à la famille Garand !

Pétition en ligne : <https://www.change.org/p/justice-et-vérité-pour-angelo-soutien-à-la-famille-garand>

Cagnotte solidaire : <https://www.leetchi.com//c/solidarite-de-aurelie-garand>

Page publique fB : <https://www.facebook.com/Justice-Pour-Angelo-1307118499372039/>